29/06/2022 07:54 about:blank

La Terre de chez nous - mercredi 29 juin 2022

ENVIRONNEMENT

Bonification de l'aide pour moderniser les vergers

CAROLINE MORNEAU, cmorneau@laterre.ca



Le financement accordé dans le cadre du programme pour la replantation d'arbres n'avait pas été rehaussé depuis 2017. - Archives/TCN

Le ministère de l'Agriculture du Québec a récemment annoncé la bonification de l'initiative ministérielle de modernisation des vergers de pommiers du Québec pour 2022-2023. Le financement accordé dans le cadre du programme pour la replantation d'arbres n'avait pas été rehaussé depuis 2017. Concrètement, le financement accordé à l'hectare aux vergers de 2 000 arbres et plus passe de 8 800 \$ à 20 400 \$. L'aide augmente par ailleurs de 6 600 \$ à 10 200 \$ pour les vergers de 1 000 à 2 000 arbres et de 4 500 \$ à 6 400 \$ pour ceux de 450 à 1 000 arbres.

« On reconnaît la bonification, mais ce n'est pas à la hauteur de ce qu'on aurait souhaité », a commenté le président des Producteurs de pommes du Québec, Éric Rochon, expliquant qu'avec l'inflation, le rehaussement tardif du financement ne répond pas aux besoins actuels des pomiculteurs.

about:blank 1/2

29/06/2022 07:54 about:blank

Rappelons que le programme vise à améliorer la productivité des vergers du Québec, en favorisant notamment la replantation de nouvelles variétés au goût du consommateur et le remplacement de parcelles vieillissantes. « Il est très coûteux de moderniser son verger », fait valoir M. Rochon, soulignant que le programme dans sa forme actuelle ne permet pas une expansion des superficies cultivées. Il force souvent les producteurs à arracher plus de pommiers vieillissants qu'ils n'en plantent. Les superficies d'arbres au Québec tendent donc à diminuer plutôt qu'à croître.

Depuis 2006, 1 930 hectares de vieux pommiers auraient été arrachés, spécifie le pomiculteur, et seulement 706 auraient été replantés. « Ce qu'on aimerait, c'est de pouvoir avoir une stratégie de croissance avec ce programme », réitère-t-il.